

**COMMUNE DE MAIZIERES-LA-GRANDE-PAROISSE**

DÉPARTEMENT DE L'AUBE

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**DU MARDI 2 JUIN 2020 À 20^H30***(Les délibérations sont consultables dans leur intégralité en Mairie)*

Présents : MM. LAMY, LATOUR, BOUTIER, FLORENTIN, FORNES, GUILLEMINOT, MARCHANDIAU, ROBIN, Mmes FLORET, NOBLET, DURAND, MOYEMONT, PARIAT, PIGET, PREVOT.

Secrétaire de Séance : Monsieur FORNES Bruno.

RECTIFICATION DES REPORTS AU BUDGET PRIMITIF 2020 ET DÉCISION MODIFICATIVE

Afin de régulariser certaines opérations comptables non prévues au budget 2020, le Conseil Municipal valide les décisions budgétaires modificatives suivantes :

❶ Le budget annexe du service assainissement a été clôturé au 1^{er} janvier 2019 suite à un transfert de compétence au SDDEA. Ce budget annexe présentait une section d'exploitation excédentaire de 20 292,99 € et une section d'investissement déficitaire de 78 809,37 €.

Lors de l'affectation des résultats 2019, il s'avère que ces reports n'ont pas été intégrés au budget communal 2020. Il est donc nécessaire de procéder à cette régularisation au moyen d'une décision modificative.

❷ Suite à une erreur d'imputation comptable commise au budget 2020, il convient d'effectuer un virement de crédit d'un montant de 41 490 € au compte 024 (produits des cessions) en lieu et place du compte 2111 (terrains nus) pour l'opération de cession d'une parcelle destinée à l'implantation du «Pôle Santé».

SOUSCRIPTION D'UN EMPRUNT DE 435 000 € POUR L'ACQUISITION DE PARCELLES DESTINÉES À L'AMÉNAGEMENT DU PÔLE SANTÉ SUR LA RD 619

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il serait nécessaire de recourir à un emprunt d'un montant de 435 000 € pour l'acquisition des parcelles destinées à l'aménagement du futur «Pôle Santé».

Quatre établissements financiers ont été consultés : CRÉDIT AGRICOLE, BANQUE POSTALE, CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS et CAISSE D'ÉPARGNE. La BANQUE POSTALE n'a pas répondu et la CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS n'a pas souhaité faire d'offre pour ce type d'investissement.

Il s'avère que l'offre du CRÉDIT AGRICOLE, présentée ci-dessous, est la plus avantageuse :

- Montant : 435 000 €
- Durée : 15 ans
- Taux d'intérêt : taux fixe de 0,88 %
- Périodicité des échéances : trimestrielle
- Frais de dossier : 0,15 % du montant sollicité

**COMMUNE DE MAIZIERES-LA-GRANDE-PAROISSE**

DÉPARTEMENT DE L'AUBE

➡ **Le Conseil Municipal**, après avoir pris connaissance des différentes propositions et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **ACCEPTE** la proposition de prêt du CRÉDIT AGRICOLE et autorise Monsieur le Maire à signer le contrat.

SOUSCRIPTION D'UN EMPRUNT DE 55 000 € POUR L'ACQUISITION D'UNE PARCELLE DESTINÉE AU FUTUR AMÉNAGEMENT URBAIN DU CENTRE-BOURG

Par délibération en date du 9 mars 2020, le Conseil Municipal a autorisé le Maire à acquérir la parcelle cadastrée D n° 86, lieudit « Le Bout des Ruelles », appartenant à Madame Aude JOURNOT, dans l'objectif de créer une réserve foncière destinée au futur aménagement urbain du centre-bourg.

Il s'avère qu'il serait nécessaire de recourir à un emprunt d'un montant de 55 000 € pour financer cette opération.

Les quatre organismes financiers précités ont été sollicités.

➡ **Le Conseil Municipal**, après avoir pris connaissance des différentes propositions et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **ACCEPTE** l'offre du CRÉDIT AGRICOLE, qui s'avère être la plus avantageuse, et **APPROUVE** les caractéristiques suivantes :
 - *Montant* : 55 000 €
 - *Durée* : 10 ans
 - *Taux d'intérêt* : taux fixe de 0,71 %
 - *Périodicité des échéances* : trimestrielle
 - *Frais de dossier* : 150 €

FIXATION DU NOMBRE DE MEMBRES DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)

Suite aux élections municipales, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de renouveler le Conseil d'Administration du CCAS et d'en fixer le nombre de membres.

➡ Après en avoir délibéré à l'unanimité, **le CONSEIL MUNICIPAL** :

- **DECIDE** de fixer à **12** le nombre de membres du Conseil d'Administration du CCAS, répartis comme suit :
 - ♦ 6 membres élus au sein du Conseil Municipal ;
 - ♦ 6 membres nommés par le Maire, dans les conditions fixées par le Code de l'Action Sociale et des familles.

**COMMUNE DE MAIZIERES-LA-GRANDE-PAROISSE**

DÉPARTEMENT DE L'AUBE

ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

⇒ Le **CONSEIL MUNICIPAL** a procédé au vote à bulletin secret de ses représentants au Conseil d'Administration :

Le dépouillement a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15

À déduire (*bulletins blancs ou nuls*) : /

Nombre de suffrages exprimés : 15

Ont obtenu :

- Liste présentée par Monsieur le Maire : 14 voix
- Adrien ROBIN, conseiller municipal : 1 voix

Ont été proclamés représentants membres du Conseil d'Administration du CCAS :

- Marie-Claire FLORET
- Valérie NOBLET
- Monique PREVOT
- Brigitte MOYEMONT
- Bruno FORNES
- Nadine DURAND

DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS TITULAIRES ET SUPPLÉANTS AUX DIVERS SYNDICATS

⇒ Le **CONSEIL MUNICIPAL** a procédé à l'élection des délégués titulaires et suppléants qui a donné les résultats suivants :

❶ **SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DE L'AUBE (S D E A) :**

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15

À déduire (*bulletins blancs ou nuls*) : /

Nombre de suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

- **A été proclamé délégué titulaire :** M. LATOUR Jean-Michel, 3^{ème} adjoint ⇒ 15 voix
- **A été proclamé délégué suppléant :** M. LAMY Michel, Maire ⇒ 15 voix

**COMMUNE DE MAIZIERES-LA-GRANDE-PAROISSE**

DÉPARTEMENT DE L'AUBE

② SYNDICAT MIXTE DE L'EAU, DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF, DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF, DES MILIEUX AQUATIQUES ET DE LA DÉMOUSTICATION (S D D E A) :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15

À déduire (*bulletins blancs ou nuls*) : /

Nombre de suffrages exprimés : 15

‣ **Ont été proclamés élus :****Compétence eau potable :**

M. LAMY Michel, Maire, délégué titulaire ⇒ 15 voix

Mme FLORET Marie-Claire, déléguée suppléante ⇒ 15 voix

Compétences assainissement collectif et assainissement non collectif :

M. FLORENTIN Hubert, conseiller municipal, délégué titulaire ⇒ 15 voix

M. GUILLEMINOT Christian, conseiller municipal, délégué suppléant ⇒ 15 voix

③ SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE RAMASSAGE SCOLAIRE DE ROMILLY-SUR-SEINE (S I R S) :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15

À déduire (*bulletins blancs ou nuls*) : /

Nombre de suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

‣ **Ont été proclamés délégués titulaires :**

Mme PIGET Anne, conseillère municipale ⇒ 15 voix

M. GUILLEMINOT Christian, conseiller municipal ⇒ 15 voix

‣ **Ont été proclamés délégués suppléants :**

M. ROBIN Adrien, conseiller municipal ⇒ 15 voix

Mme PARIAT Elisabeth, conseillère municipale ⇒ 15 voix

DÉSIGNATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Conseil Municipal peut former des commissions chargées d'étudier les questions soumises au Conseil Municipal et de formuler des avis. Il est précisé que ces commissions ne disposent d'aucun pouvoir décisionnel.

Le Maire est le Président de droit. Il appartient au Conseil Municipal de décider du nombre de conseillers siégeant dans chaque commission.

**COMMUNE DE MAIZIERES-LA-GRANDE-PAROISSE**

DÉPARTEMENT DE L'AUBE

➔ **Monsieur le Maire** propose de former les commissions suivantes et invite l'assemblée à nommer les membres :

- FINANCES
- AFFAIRES SCOLAIRES – ACCUEIL DE LOISIRS et RESTAURATION SCOLAIRE
- COMMUNICATION
- FLEURISSEMENT
- OUVERTURE DES PLIS (pour l'attribution des marchés)
- ASSOCIATION MUNICIPALE DES LOISIRS ET DES SPORTS (AMLS)

➔ **Le CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré à l'unanimité :

▸ **DECIDE** de former et de nommer les membres des commissions suivantes :

❶ **FINANCES** :

Mme FLORET Marie-Claire	Mme MOYÉMONT Brigitte
M. LATOUR Jean-Michel	M. GUILLEMINOT Christian
Mme NOBLET Valérie	M. FORNES Bruno
M. MARCHANDIAU Jean-Michel	Mme DURAND Nadine
M. BOUTIER Bruno	Mme PARIAT Elisabeth
Mme PREVOT Monique	Mme PIGET Anne
M. FLORENTIN Hubert	M. ROBIN Adrien

❷ **AFFAIRES SCOLAIRES / ACCUEIL DE LOISIRS et RESTAURATION SCOLAIRE** :

Mme FLORET Marie-Claire	Mme DURAND Nadine
Mme NOBLET Valérie	Mme PREVOT Monique
Mme PIGET Anne	M. GUILLEMINOT Christian
Mme PARIAT Elisabeth	

❸ **COMMUNICATION** :

M. MARCHANDIAU Jean-Michel	M. ROBIN Adrien
Mme PREVOT Monique	M. GUILLEMINOT Christian
M. FORNES Bruno	Mme PARIAT Elisabeth

**COMMUNE DE MAIZIERES-LA-GRANDE-PAROISSE**

DÉPARTEMENT DE L'AUBE

④ FLEURISSEMENT :

Mme FLORET Marie-Claire	Mme MOYÉMONT Brigitte
Mme NOBLET Valérie	M. FORNES Bruno
Mme DURAND Nadine	Mme PARIAT Elisabeth

⑤ OUVERTURE DES PLIS :

Mme FLORET Marie-Claire	M. MARCHANDIAU Jean-Michel
M. LATOUR Jean-Michel	M. FLORENTIN Hubert
Mme NOBLET Valérie	M. BOUTIER Bruno

⑦ A M L S (Association Municipale des Loisirs et des Sports) :

Mme FLORET Marie-Claire	Mme MOYÉMONT Brigitte
M. LATOUR Jean-Michel	M. GUILLEMINOT Christian
Mme NOBLET Valérie	M. FORNES Bruno
M. MARCHANDIAU Jean-Michel	Mme DURAND Nadine
M. BOUTIER Bruno	Mme PARIAT Elisabeth
Mme PREVOT Monique	Mme PIGET Anne
M. FLORENTIN Hubert	M. ROBIN Adrien

**QUESTIONS DIVERSES :**

Monsieur le Maire fait un point sur les affaires communales et intercommunales :

- **Réouverture des écoles, de l'accueil de loisirs et de la restauration scolaire** ⇒ le protocole sanitaire a été mis en place pour permettre un retour progressif des enfants sur la base du volontariat des parents :

① A compter du lundi 18 mai :

- ♦ **Maternelle** ⇒ 4 élèves en grande section,
1 enseignante remplaçante / 1 ATSEM / 1 AESH (Accompagnant des Élèves en Situation de Handicap).
- ♦ **Elémentaire** ⇒ 1 classe unique de 10 élèves avec 1 enseignante (Kelly BRISCADIEU) et 1 AESH pour :
- 4 CE1 / CE2 et 6 CM1 / CM2

**COMMUNE DE MAIZIERES-LA-GRANDE-PAROISSE**

DÉPARTEMENT DE L'AUBE

♦ **Accueil périscolaire et restauration scolaire** : afin de respecter les prescriptions imposées par les autorités sanitaires, seuls les enfants dont les deux parents travaillent sont accueillis, à savoir :

Accueil périscolaire ⇒ 3 enfants les matins et soirs,

Restauration scolaire ⇒ 7 enfants.

② **A compter du lundi 2 juin** ⇒ effectifs identiques aux précédents et reprise de certaines enseignantes, par roulement en maternelle, afin d'assurer la poursuite de l'enseignement de «l'école à la maison».

♦ **Maternelle** ⇒ Vanessa FARGNIER les lundis et mardis avec Céline HAZOUARD / ATSEM,
Christelle GABET les jeudis et vendredis avec Emilie SCHATTEMAN /ATSEM.

♦ **Elémentaire** ⇒ 1 classe unique de 10 élèves et reprise de Aurélie PÉRÉE.

③ **A compter du lundi 8 juin** :

♦ **Maternelle** ⇒ 10 élèves : 2 en petite et moyenne sections / 7 en grande section et 1 CP
Aucun changement au niveau de l'organisation des enseignantes.

♦ **Elémentaire** ⇒ 19 élèves : 10 CE1 / CE2 et 9 CM1 / CM2

Enseignante : Aurélie PÉRÉE avec 1 groupe de 14 élèves, par roulement :
⇒ 1 groupe les lundis et mardis / 1 groupe les jeudis et vendredis.

Les enfants qui ne sont pas retournés à l'école continueront de bénéficier de «l'école à la maison».

♦ **Accueil périscolaire** ⇒ 3 / 5 enfants les matins et soirs.

♦ **Restauration scolaire** ⇒ 10 enfants en moyenne.

④ **Vacances de Juillet** ⇒ l'Accueil de Loisirs « LES GALOPINS » fonctionnera du 6 au 31 juillet.

Toujours dans le respect du protocole sanitaire, seuls les enfants dont les deux parents travaillent seront accueillis. 1 questionnaire sera transmis aux parents prochainement afin de pouvoir estimer le nombre d'enfants attendus.

➤ **Reprise des travaux de la salle polyvalente** ⇒ bonne avancée des travaux.

Une visite de chantier est proposée aux conseillers municipaux le samedi 6 juin 2020 à 11 heures.

➤ **Réouverture au public de certains sites et aire de jeux fermés dans le cadre de l'épidémie de Coronavirus Covid-19 :**

- Terrain de tennis

- Terrain de pétanque

- Terrain de tir à l'arc

- Plateau d'évolution scolaire

Les établissements recevant du public (ERP) et les sites mentionnés ci-dessous resteront fermés au public, jusqu'à nouvel ordre :

- Salle polyvalente

- Maison communale «rue de la République»

- Maison des Associations

- Terrain de football

- Espace « Brossard »

- Aire de jeux pour enfants (rue du Stade)



COMMUNE DE MAIZIERES-LA-GRANDE-PAROISSE

DÉPARTEMENT DE L'AUBE

➤ **Église :**

Afin de protéger le pilier Nord récemment restauré contre les intempéries, la Société Art des Toits est intervenue pour changer une gouttière.

➤ **Panne feux tricolores :** les feux tricolores restent en permanence à l'orange clignotant en raison de la vétusté de l'automate qui les commande ⇒ un délai de 3 mois est nécessaire pour la livraison des pièces.

➤ **Aire de grand passage :**

L'aire de grand passage a exceptionnellement été ouvert aux gens du voyage qui étaient stationnés illicitement sur la Zone d'Activité AÉROMIA.

La séance est levée à 23h45

Le Maire,
Michel LAMY

